

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

Présence du maire de LAMPAUL PLOUDALMEZEAU (désignation des jurés d'assises) et de maître PRIEUR avocat de la commune. Absence de huit conseillers excuses ou non, Madame le maire a modifié l'an dernier l'heure des séances du conseil la portant de 20 à 19h dans le but de satisfaire la demande des membres de sa liste. Résultat peu probant.

Annonces préalables au Conseil :

Salle paroissiale de PORTSALL : Les délais de recours en contentieux sont éteints ce qui permet de pouvoir à présent étudier un programme d'investissements.

Fête des fleurs 2016 : très beau succès.

Complexes sportifs : études préalables en cours avec un cabinet d'architectes, la commission des sports sera convoquée en septembre sur ce sujet.

Trésor public : Suite à la fermeture de la « perception » de PLOUDALMEZEAU, 3 permanences ont été effectuées en mairie. Grosse affluence.

Monument Alphonse ARZEL : les propositions actuelles ne conviennent pas au comité de décision. Une nouvelle demande a été faite aux artistes. La décision ne sera prise qu'après l'été.

Confirmation de la baisse de la DGF de 5,81%, qui est moindre pour la commune que la moyenne nationale.

Les interventions de la gendarmerie sont en hausse sur la commune.

Logements locatifs : Rue Monseigneur Raoul : démarrage fin août/début septembre et Ridiny, prévision début 2017

Par ailleurs René PELLEAU interpelle Mme le Maire sur une préemption réalisée fin mars par la commune sur un bien situé à l'angle de la rue Dixmude et Yves Talarmain . Cet acte du maire réalisé dans le cadre de la délégation octroyée au maire par le conseil municipal doit faire l'objet d'une annonce lors d'un conseil obligatoire. Réponse : oui pour un montant de 11000 euros.

Désignation secrétaire de séance :

Candidats : Melissa THOMAS et René PELLEAU. Melissa THOMAS élue.

Ordre du jour :

1- Administration générale :

Tirage au sort des jurés d'assises :

3 personnes de la commune de LAMPAUL LOUDALMEZEAU

12 personnes de PLOUDALMEZEAU

Création d'un marché estival à Portsall :

En 2016, de manière expérimentale le marché se tiendra du 17 juillet au 14 août sur le parking de la rue de Béarn. Nous sommes intervenus sur le problème de stationnement concernant les 2 dimanches des fêtes du port. Selon Mme Le Maire il n'y aura pas de soucis. Ceci reste à voir. Par ailleurs nous avons également posé la question du début tardif dans la saison (le 17 juillet), car les commerçants se sont peut-être déjà positionnés sur d'autres communes dès le début juillet. Là encore pas de soucis, il y a des lettres d'intentions reçues. Une nouvelle fois l'avenir nous le dira.

2- Affaires Foncières-Urbanisme :

Révision du Plan Local d'urbanisme : Débat sur le Plan d'aménagement et de développement durable. Il y a eu 14 réunions sur ce sujet en commission. Il s'agit d'orientations générales. En ce qui concerne la croissance démographique de la commune il est envisagé à l'horizon 2015 une population de 8085 habitants. En ce qui concerne les logements : rythme de 39 logements neufs par an soit environ 780 logements créés sur 20 ans.

Le PADD en Bref :

- Incohérence du maire qui indique dans le PADD vouloir préserver et valoriser l'espace boisé situé rue St

Vincent Ferrié et qui par ailleurs s'apprête à déclasser cette zone classée naturelle en UE (constructible équipements collectifs). Même chose à Portsall en ce qui concerne les abords du Collège E Quéau.

- Une étude est en cours afin de créer une aire de co-voiturage. Le site, bien que non défini se situerait en périphérie d'agglomération de Ploudalmézeau<sup>22</sup>

- Au chapitre « Favoriser la mixité sociale, générationnelle urbaine », il est fait remarquer au maire que le SCOTT attribue à notre commune un taux de 7% de logements sociaux et qu'aujourd'hui le taux effectif réalisé est de 3,2% .Le maire nous répond que la commune n'est pas concernée par l'objectif SRU et nous explique ce en quoi consiste ce dernier (qui ne nous concerne donc pas). Bref pas de réponse pour la non réalisation de notre objectif SCOTT mais beaucoup de mots, toujours des mots.....

- Chapitre « Préserver la trame bocagère » : Nous faisons remarquer au maire que la démolition des talus continue. Le maire nous répond que l'on ne peut rien y faire. Alors que peut-on préserver ? Pas de réponse non plus concernant l'adhésion au Plan Breizh Bocage.

- « Valoriser le patrimoine » : rien de plus que les bâtiments classés ou inscrits, autrement dit Carn et le Guilliguy, cad pas grand-chose vue la situation géographique maritime des deux sites

- « Réaffectation des emprises immobilières et foncières du camping de Tréompan pour des équipements publics ». Interrogée sur la signification de cette phrase, le maire nous indique que cela veut dire qu'une partie sera préservée en aire de camping-cars et que durant l'année le club de vélo continuera d'utiliser le site. L'essentiel étant de préserver le site pour une réaffectation ultérieure du site en camping. Il suffisait de l'écrire ainsi..

- Concernant les terres agricoles qui deviendraient constructibles en particulier sur les sites de Kerozern et Croas Diben , Mickael Raguènes a indiqué qu'à Kerozern le terrain concerné était trop petit pour être exploité par un agriculteur et qu'à Croas Diben les terrains ne sont pas exploités par les propriétaires afin de préserver leur constructibilité.

- A noter que l'agglomération de Portsall s'étend vers Poudal: « Aussi pour l'agglomération de Portsall, il s'agira de.....permettre une extension d'urbanisation dans le secteur de Croas Diben ».

-

3- Affaires Financières :

Attribution de subvention 2016 : Pas de modifications notoires par rapport à l'année précédente.

Tarifs ARCADIE : idem à l'année dernière

Admission en non-valeur : une somme de 11362.93 euros concernant le camping de Tréompan suite au non-paiement des loyers. Par ailleurs des sommes de produits de cantines pour un total de 394.87 s'étalant de 2013 à 2016.

Budget du port : vote : nous nous sommes abstenus.